

## DECISION

N° 2025/177/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec « L'Office Municipale des Sports » – Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – Représentée par Claudine BRIFFARD en qualité de présidente pour une animation micro prévu le samedi 6 septembre 2025 de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h15 au stade Henri Franchet dans le cadre de la fête du sport.

### D E C I D E :

Article 1<sup>er</sup> : Un contrat de cession est signé avec « L'Office Municipale des Sports » – Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – Représentée par Claudine BRIFFARD en qualité de présidente pour une animation micro prévu le samedi 6 septembre 2025 de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h15 au stade Henri Franchet dans le cadre de la fête du sport.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 150,00 € TTC.

Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

**La commune prendra également en charge :**

- Le repas de l'animateur

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,  
Michel BARBIER

